



Servaville-Salmonville Infos



N° 10

Décembre 2021

Sommaire

Page 1

- ◆ Permanences du C.C.A.S
- ◆ Illuminations de Noël

Page 2

- ◆ Noël des écoles
- ◆ Projet numérique ASCSS / CCAS

Page 3

- ◆ Cérémonie des vœux
- ◆ Recensement 4ème période
- ◆ CCAS - Distribution des colis de Noël
- ◆ Avis d'enquête publique
- ◆ Informations diverses

Page 4

- ◆ Tarif des locations 2022

*Le Conseil Municipal
et*

*le Conseil Municipal des
jeunes*

vous souhaitent de

Joyeuses Fêtes

Permanences du CCAS

3ème jeudi du mois 17h00 - 19h00

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) proposent un ensemble de services pour faire face aux situations plus ou moins difficiles touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

En toute confidentialité, ils peuvent vous accompagner dans vos interrogations et dans vos démarches administratives, par exemple : rédaction d'un courrier, impôts, allocations familiales, Sécurité Sociale, revenu de solidarité active RSA, aide personnalisée au logement APL, EDF, assurances, banques, ...

Les membres du CCAS peuvent aussi vous guider sur différents sujets :

- l'aide à domicile,
- la dépendance de l'un de vos proches,
- l'accompagnement des 16 - 25 ans en rupture scolaire
- l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, d'un téléphone portable
- ...

Si vous n'êtes pas disponible aux horaires de permanence, vous avez la possibilité de mettre un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie ou d'envoyer un message à l'adresse mail suivante : ccas.servaville@gmail.com, les membres du CCAS vous contacteront.

Illuminations de Noël

Le Conseil Municipal des Jeunes fête Noël en décorant la mairie de notre commune !

Pour célébrer ensemble cet événement, tous les habitants du village sont invités

le vendredi 10 décembre à 19H00

à partager un verre de vin chaud et/ou de chocolat chaud pour procéder à l'illumination de la mairie et découvrir leurs décorations.





Noël des écoles Spectacle et distribution des jouets de Noël

Le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés du SIVOS et habitant Servaville-Salmonville aura lieu le :

jeudi 16 décembre 2021 à 17h30 à la salle polyvalente

Tous les enfants habitant Servaville-Salmonville et fréquentant soit l'école de Martainville, soit celle d'Auzouville, seront amenés directement par le car de ramassage à la salle polyvalente.

Afin d'éviter la surcharge du nombre d'enfants dans le car, nous demandons aux parents (dans la mesure du possible) de prendre leurs enfants à la sortie des écoles pour les ramener à la salle polyvalente à 17h15.

Nous vous rappelons également que pendant le spectacle, les parents ne sont pas admis dans la salle.

Le spectacle sera suivi d'une distribution de jouets pour les maternelles et les CP, de livres pour les enfants du CE1 au CM2 et de friandises.

Les parents sont invités à venir chercher leurs enfants à 19h00 à la salle polyvalente. Le spectacle, les jouets, les livres et les friandises sont offerts par la municipalité.

Avertissement : nous vous informons que des photos, vidéos pourront être prises par la mairie. Ces images pourront être diffusées sur le site Internet, le bulletin municipal

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou vidéo, nous vous remercions de vous rapprocher d'un représentant de la Mairie afin de nous en faire part.

"La solidarité sociale pour réduire les inégalités numériques."

**Un projet mené par l'A.S.C.S.S. en partenariat avec
le Centre Communal d'Action Sociale**

Si le rôle du CCAS est notamment de lutter contre l'exclusion et d'accompagner les personnes âgées, les statuts de l'ASCSS ont aussi pour objectif de créer du lien social en promouvant, entre autres, le développement des activités, sociales et culturelles dans la commune.

L'idée est donc venue de construire un projet de partenariat avec le CCAS pour engager une action en faveur des habitants victimes de la fracture numérique tout en créant du lien social entre les générations.

Subventionné par le Fonds pour le développement de la vie associative, pour l'acquisition du matériel informatique, ce projet qui va se mettre en place en début d'année 2022 s'adresse aux habitants de la commune qui ne possèdent pas d'accès à Internet, d'ordinateur, ou qui ne savent pas l'utiliser.

Ce sont des adhérents de l'association, disponibles et formés aux usages du numérique, qui se proposent d'assurer bénévolement des formations et/ou d'accompagner les usagers dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Ce projet comportera deux volets :

- **Des séances de formation aux usages de base de l'informatique pour des groupes de 3 à 5 personnes**
- **Des permanences dans les locaux de la Mairie, pour :**
 - Permettre aux usagers qui n'ont pas accès à Internet ou pas d'ordinateur à domicile d'effectuer leurs démarches administratives ou des recherches sur le Net.
 - Guider les usagers inexpérimentés pour leurs recherches sur Internet, la saisie de formulaires en ligne.

Une réunion d'information, visant à présenter ce projet et à recenser les besoins, sera programmée prochainement. Seront également invités, les habitants de la commune qui possèdent des compétences dans le numérique et qui seraient prêts à s'engager bénévolement dans le projet pour assurer ponctuellement des permanences ou des formations.

RECENSEMENT 4^{ème} PERIODE

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Octobre, Novembre, Décembre 2005 doivent se faire recenser dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences. Cette démarche est obligatoire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.



Informations diverses

SECRETARIAT DE MAIRIE FERMÉ

La mairie sera fermée les vendredi 24 décembre et vendredi 31 décembre.

BOULANGERIE

Pour répondre à une forte demande et dans le but de satisfaire leurs clients, Céline et Jimmy modifient les horaires d'ouverture de la boulangerie de Servaville et vous accueillent

- du mardi au vendredi :

de 7h00 à 12h30 et de 16h30 à **19h00**

- Les samedis et dimanches de 7h00 à 13h00.

Fermé le lundi

CAMPAGNE BETTERAVIERE

Les dates d'enlèvements et de chargements des betteraves sur la commune sont prévues semaine 50. (13 au 19 décembre).

Les routes pourront être glissantes dans les secteurs concernés.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 02.32.27.70.32.

Colis de Noël

CCAS

La distribution des colis de Noël, pour les personnes de plus de 65 ans, aura lieu les :

Lundi 13 décembre – Mardi 14 décembre -
Mercredi 15 décembre et vendredi 17 décembre
de 17 heures à 19 heures à la mairie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatif à des risques d'inondation du Cailly, de l'Aubette et du Robec

Il sera procédé du lundi 13 décembre 2021 à 9H au jeudi 27 janvier 2022 à 17H à une enquête publique à l'effet de voir approuver le plan de prévention des risques naturels relatifs à des risques d'inondation du Cailly, de l'Aubette et du Robec. Monsieur Philippe BRETON est désigné en qualité de président de la commission d'enquête.

Pour toute personne intéressée, vous rapprocher de la mairie au 02.35.23.40.31 afin de connaître les lieux, dates et heures de permanence.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Informations diverses

SAINTE-BARBE DES POMPIERS

La Sainte-Barbe des Pompiers aura lieu le Samedi 22 Janvier 2022 à SERVAVILLE, sous réserve des consignes sanitaires.

DECHETTERIE - FERMETURE HIVERNALE

La fermeture hivernale aura lieu le lundi 6 Décembre 2021 pour une réouverture courant Mars.

VACCINATION A DOMICILE DES 80 ans et +

Pour les personnes de plus de 80 ans et plus, vous pouvez appeler le numéro vert **0800 730 957** (appel gratuit), afin de vous faire vacciner à domicile et/ou si vous rencontrez des difficultés à vous déplacer (1ère injection, 2ème injection, dose de rappel).

Tarif des locations pour 2022

Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque à l'ordre du trésor public) auprès de l'agent municipal responsable des locations.

- ARRHES :** Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.
- CAUTIONS :** Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage – voir art. 11 du règlement).
En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.
- ESTRADE :** Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

1° - Salle de sports seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

| | Personnes habitant la commune ou non | Arrhes perçues à la réservation | Caution dégradation | Caution propreté |
|---------------|--------------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------|
| 1/2 journée | 295 € | 95 € | 140 € | 110 € |
| 1 journée | 580 € | 180 € | 140 € | 110 € |
| Vin d'honneur | 205 € | 85 € | 140 € | 110 € |
| Espace Danse | 65 € | - | 140 € | 110 € |

ESPACE DANSE : Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

2° - Salle de cérémonie :

| | Personnes habitant la commune | Arrhes perçues à la réservation | Personnes habitant hors-commune | Arrhes perçues à la réservation |
|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1 journée | 210 € | 80 € | 285 € | 85 € |
| 2 jours de suite | 285 € | 85 € | 465 € | 135 € |
| 3 jours de suite | 335 € | 150 € | 550 € | 250 € |
| Couverts | 1 € | - | 1 € | - |
| Réunion (1h) | 15 € | - | 20 € | - |

Caution dégradation = 130 € - Caution Propreté = 120 €

3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

| | Personnes habitant la commune | Arrhes perçues à la réservation | Personnes habitant hors-commune | Arrhes perçues à la réservation |
|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1 journée | 690 € | 300 € | 820 € | 250 € |
| 2 jours de suite | 920 € | 320 € | 1210 € | 500 € |
| Couverts | 1 € | - | 1 € | - |

Caution dégradation = 300 € - Caution Propreté = 250 €

Possibilité forfait ménage : 80 € (Voir Règlement, Article 8)

Les informations nécessaires aux réservations sont disponibles sur le site de la commune et les documents sont à rapporter en mairie, aux horaires de permanences.

Mairie de Servaville : Tél.02.35.23.40.31
mail. Mairie.servaville@wanadoo.fr
Site Internet : www.servaville-salmonville.fr

